

L'Administration Communale recherche des puériculteurs (trices) en renfort pour la crèche Cœurs d'enfants, dans le cadre de contrats de remplacements et un(e) étudiant(e) pour la période de juillet et août

- Deux contrats de remplacement à partir du 1^{er} juillet 2026 et jusqu'au retour des personnes :
 - Un contrat de remplacement de 19h/semaine dans le cadre d'un congé maternité
 - Un contrat de remplacement de 24h/semaine dans le cadre d'une incapacité de travail
- Un contrat étudiant pour juillet et août (hors fermeture de la crèche du 10/08 au 21/08)

En soutien au service en place,

Vous êtes chargé(e) d'exercer les tâches inhérentes à l'encadrement des enfants confiés à la crèche.

La personne jouit d'une expérience et est porteuse d'un des diplômes suivants :

- un certificat de qualification puériculteur(trice)
- un certificat de qualification agent d'éducation
- un certificat de qualification auxiliaire de l'enfance avec CESS
- un certificat de qualification éducateur(trice) avec CESS
- Un diplôme de formation chef(fe) d'entreprise IFAPME ou EPME avec CESS : accueillant d'enfants ou directeur(trice) de maison d'enfants

Echelle barémique : D2 ou barème spécifique pour le contrat étudiant.

Horaires de travail lié aux heures d'ouverture de la crèche (dans la plage horaire de 7h à 18H30)

La personne devra présenter un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (modèle 596-2).

Un certificat médical confirmant les aptitudes physiques et psychiques de cette personne à travailler en crèche et un certificat médical attestant de son immunité contre la rubéole seront demandés à l'engagement.

Tous les renseignements concernant ces postes peuvent être pris auprès de Mme Wagner Marie, Employée au service RH (063 43 00 16 marie.wagner@communeleglise.be) ou Mme Bouquillon, Employée au service RH (063 43 00 14 gaelle.bouquillon@communeleglise.be).